

AXES ET MODALITES D' ACTIONS DES REGIONS EN MATIERE

DE SECURITE ALIMENTAIRE

Hier et aujourd'hui, nous nous sommes mutuellement convaincus que le niveau infra étatique notamment le niveau des régions, avait une contribution importante à faire en matière de renforcement de la sécurité alimentaire du monde et mieux, que les régions ne devraient pas se dérober à cette importante mission, tant leur échelon d'action dans ce domaine est pertinent et si proche des populations.

Nous avons cependant reconnu que la pertinence avérée de l'action des régions pour la sécurité alimentaire suppose que celles-ci disposent de toutes les prérogatives ainsi que des moyens nécessaires à la bonne conduite de leur mission.

A partir de toutes ces conclusions, il nous revient de nous interroger à présent sur les axes et les modalités d'actions des régions en matière de sécurité alimentaire qui ressortent des sessions plénières et des six (06) ateliers de notre sommet.

Pour ma part, je sou mets à l'appréciation de tous les participants les axes et modalités d'actions ci-après qui ont retenu mon attention.

1) Dans le domaine de l'action territoriale des régions

- Le premier axe devra porter sur l'accroissement massif de la production alimentaire, sur l'amélioration de la conservation des produits agricoles, sur l'organisation et la structuration des marchés locaux.

Cet axe concernera la gestion des terroirs, l'organisation des producteurs, la gestion des ressources naturelles et l'utilisation des technologies appropriées.

- Le deuxième axe devra porter sur le développement de l'expertise locale notamment sur la mise en place des services régionaux de maîtrise d'ouvrage et sur la formation des élus locaux à l'acquisition des bonnes pratiques.

- Le troisième axe devra porter sur le développement de la gouvernance locale et sur l'affirmation de la priorité stratégique de la sécurité alimentaire et de l'adaptation au changement climatique.

Dans cet axe, on traitera des questions de planification régionale et de coordination des activités de développement des différents acteurs.

- Le quatrième axe devra porter sur le financement du développement régional.

Dans cet axe on traitera des mécanismes de financement innovants et adapté au niveau régional notamment on consacrera la capacité de la région à mobiliser les diverses ressources financières nécessaires au financement du développement territorial.

- Le cinquième axe devra porter sur l'achèvement, dans les pays africains où notamment la décentralisation est récente, de la mise en place du dispositif institutionnel d'une décentralisation effective, notamment le transfert des compétences et des moyens subséquents propres aux régions.

2) Dans le domaine de l'action internationale des collectivités, les axes ci-après ont retenu mon attention :

- Le premier axe devra porter sur le développement des partenariats avec l'invite forte qui doit être faite aux réseaux de régions de veiller à mettre en partenariat dans un délai de trois ans toutes les régions qui le souhaitent.

- Le deuxième axe devra porter sur le développement de la coopération décentralisée. Il visera la diversification des partenariats nord/sud et sud /sud.

- Le troisième axe devra porter sur la gestion de l'information à l'intérieur de chaque région et entre les régions pour le transfert sud/sud et nord/sud de compétences et pour les échanges de bonnes pratiques.
